

APPENDICE No 3

tive au drawback serait vraiment de nature à servir en cas d'exportation active, mais elle ne peut faire disparaître entièrement notre infériorité.

Le président:

Q. Nous venons de voir que le tarif est l'une des causes de la majoration, au Canada, du prix de fabrication vis-à-vis des prix américains. Qu'entre-t-il encore au tableau de la majoration des prix?—R. Le mot: tarif devrait porter cette définition qu'il constitue des droits pour fins de revenu imposés sur la machinerie et les fournitures n'existant pas au pays.

Q. Appelons-le tarif de revenu ou encore mettons de côté entièrement le terme de "tarif" et disons que les impositions douanières majorent le coût de la production. La chose est réglée désormais. Qu'est-ce encore qui peut augmenter vos frais en excédent de ceux des fabricants américains?—R. Certaines taxes, imposées au Canada et non aux Etats-Unis.

Q. La taxe sur les ventes, par exemple?—R. La taxe sur les ventes et les autres. Or, bien que je n'aie pas sur moi les données définitives là-dessus, je suis d'avis que l'ensemble des impositions canadiennes dépassent le chiffre américain.

Q. Voulez-vous parler des impositions municipales?—R. Peut-être.

Q. Je me rappelle avoir jeté les yeux sur un tableau comparatif des impositions où l'on mettait en regard certaines grandes villes américaines et Montréal, et le résultat ne concordait pas avec vos données. Toutefois, prenons la chose pour admise.

M. Caldwell:

Q. Acquitez-vous une taxe sur les ventes pour la chaussure que vous exportez aux Etats-Unis?—R. Non, mais bien sur tous achats de cuir et de fournitures entrant dans la confection de la chaussure.

Q. Et cette taxe, vous l'incluez dans le prix de votre marchandise?—R. Le consommateur américain n'aurait pas à acquitter de taxe sur les ventes.

Q. Le manufacturier doit-il acquitter une taxe sur les ventes pour une chaussure qu'il exporte?—R. Non, pas que je sache.

Le président:

Q. Voilà enfin réglées les impositions douanières et la taxe sur les ventes. Puis vient la prétention que nos taxes municipales sont plus élevées au Canada qu'aux Etats-Unis. Et maintenant qu'est-ce encore qui sert à majorer vos frais de production? La main-d'œuvre et l'administration sont plus coûteuses ici que là-bas?—R. A propos de main-d'œuvre, je ne possède aucune autre source de renseignements détaillés que ceci: le relevé du recensement américain nous dit qu'environ \$200,000,000 sont passés en salaires versés à 200,000 employés, soit une moyenne de près de \$1,000 par tête. Le recensement canadien de 1920, le dernier en date qu'ait effectué le Bureau fédéral de la statistique (et encore ces deux recensements ne peuvent se comparer l'un à l'autre, l'américain étant de 1919 et le canadien de 1920) montre que l'on a payé \$14,205,270 à 13,230 employés, soit une moyenne de \$1,074.

Q. Laquelle de ces deux années a vu les salaires les plus élevés? 1919 ou 1920? 1920 n'a-t-elle pas été l'année la plus chère de la période d'après-guerre?—R. J'ignore la date des débuts de l'inflation. Je ne suis au courant des choses de cette industrie que depuis une couple d'années.

Q. Tous les salaires tendent à s'uniformiser, tous ceux, du moins, de la main-d'œuvre. Je crois ne pas faire erreur en disant que le point culminant de l'inflation est arrivé en 1920?—R. Il importe toutefois de ne pas oublier que le Canada possède présentement des écoles techniques destinées à former des chefs d'atelier avertis, des surintendants ou autres individualités du genre, et